

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

# ***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 11 JANVIER 2021**

**à 18 H 30**

**Salle du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales**

*(9, rue du Colonel Demange - 88190 GOLBEY)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 11 janvier 2021 à 18 h 30**  
**Salle du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales**  
**9, rue du Colonel Demange - 88190 GOLBEY**

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille vingt-et-un, le onze janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, se sont réunis en salle du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales, 9, rue du Colonel Demange à Golbey, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du cinq janvier deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

**Présents** : Mesdames et Messieurs R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin (*arrivé au point n° 4*), P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauller, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, E. Garion, P. Nardin, C. Bertrand, D. Bourquin, E. Del Génini, F. Drevet, T. Gaillot, D. Lagarde, A. Laurent, C. Marchal, B. Marquis, D. Mathis, C. Paillard, MC. Serieys

**Excusés** : Madame et Messieurs V. Marcot, Y. Villemin (pouvoir à Monsieur M. Barbaux (*jusqu'au point n° 4*)), P. Remy

**Absent** : Néant

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Patrick BOEUF a été élu secrétaire.

**1 - Cession de terrain**

Le Bureau Communautaire a approuvé l'ajout de la mention « TVA en sus éventuelle sur la marge ou sur le prix total », après l'énonciation du prix de vente, concernant les délibérations relatives aux cessions de parcelles au profit des Sociétés SOS THAON, SELMEC, SCI PHENIX, SELMEC et CAS & CECA, approuvées le 19 octobre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2 - Cession de parcelle Zone Epinal-Nomexy**

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AC 104 d'une emprise de 3.886 m<sup>2</sup>, sise Commune de Nomexy, zone EPINAL-NOMEXY, au profit de la Société SCI EVOLUTION MCL, pour un montant de 39.276 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3 - Cession de parcelle Zone Epinal-Nomexy**

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle d'environ 11.500 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée AA 188, sise Commune de Nomexy, zone EPINAL-NOMEXY, au profit de la Société ALSABAIL, au tarif de 25 € hors taxe par mètre carré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4 - Cession de parcelle Zone de Chamagne à Charmes**

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise sur la parcelle cadastrée BI 307 d'environ 3.250 m<sup>2</sup>, sise Commune de Charmes, zone de Chamagne, au profit de la Société TRANE, pour un montant de 193.127 € HT, comprenant 26.000 € HT de foncier et 167.127 € HT d'aménagement de voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5 - Ecoparc à Chavelot**

Le Bureau Communautaire a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités de l'opération d'aménagement de l'Ecoparc à Chavelot transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain arrêté au 31 décembre 2019 et à approuver l'avenant n°2 à la concession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6 - Zone d'activité Epinal-Nomexy**

Le Bureau Communautaire a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités de la zone d'activités Epinal-Nomexy transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain arrêté au 31 décembre 2019 et a approuvé l'avenant n°2 à la concession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7 - Fonds de concours exceptionnels**

Le Bureau Communautaire a approuvé deux conventions de fonds de concours exceptionnels avec les Communes d'Épinal et Golbey pour acter la participation de 5 % de la CAE liée à la contractualisation 2020 avec le Département des Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8 - Programme d'Intérêt Général**

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec l'Association Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle Habitat Territoires et Développement, l'avenant n°1 visant à prolonger d'un an le marché de suivi animation du Programme d'Intérêt Général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9 - Groupement de commande**

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune de Châtel sur Moselle, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le choix d'un maître d'œuvre concernant des travaux de d'aménagement de la ruelle du Jardin Duguenot.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**10 - Contrat de mise à disposition d'emprise de captage de source en forêt Communale de Hadol**

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune de Hadol, la signature du contrat de mise à disposition d'emprise de captage de source en forêt communale de Hadol pour la durée d'exploitation des sources fixant les conditions financières d'occupation à hauteur de 500 € net/an.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**11 - Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges**

Le Bureau Communautaire a approuvé le retrait de la Commune de Moncel-sur-Vair du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**12 - Remboursement de frais pour l'exercice de mandats spéciaux**

Le Bureau Communautaire a approuvé le remboursement de frais dans le cadre de l'exercice de mandats spéciaux.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**13 - Régime indemnitaire**

Le Bureau Communautaire a complété le régime indemnitaire de la Communauté d'Agglomération.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**14 - Tableau des effectifs**

Le Bureau Communautaire a approuvé le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Golbey, le 12 janvier 2021,  
Le Président,



Michel HEINRICH